



1/2 Journée de congés payés

Par FIVE

Bonjour,

Je travaille 35 h par semaine (horaires de bureau)
je ne travaille pas le mardi après midi (repos). Si je souhaite prendre congé un mardi mon employeur me compte 1 jour de CP.

1. Ne peut-il pas me prendre 1/2 journée de congé ?
2. S'il me compte une journée entière est-ce que mon après midi de repos je peux la prendre un autre jour de la semaine ?

Merci pour votre retour.

Par janus2

Bonjour,

C'est normal...

Pour que l'on vous compte qu'une 1/2 journée de congé, il faudrait que vous travailliez l'autre demi journée, par exemple venir travailler le matin et prendre l'après-midi en congé. Là, vous ne travaillez pas de la journée, cela vous compte donc bien un jour de CP.

C'est pareil pour les gens qui ne travaillent pas le samedi par exemple, lorsqu'ils prennent un vendredi en congé, cela leur compte 2 jours (vendredi et samedi).

Le principe, en décompte en jours ouvrables, est que l'on compte tous les jours ouvrables entre le 1er jour où vous auriez du travailler et la reprise. Donc dans votre cas, 1er jour où vous auriez du travailler, le mardi, dernier jour ouvrable avant la reprise, le mardi, cela vous fait donc 1 jour de cp.